

JEANNERET
ARCHITECTE
35, RUE DE SÈVRES
PARIS
TÉL. FLEURUS 39-84

CONVENTION

Monsieur Albui S. Peyron
demeurant à Paris, 16 Rue Rouquouard
charge les Architectes soussignés d'établir sur
un terrain } en sa possession, sis à ux Hattes (Cher Inferieur)
à rechercher }
les plans d'une construction à usage de habitation
à édifier à partir de dix huit mars 1935

Les Architectes soussignés s'engagent à effectuer tous les travaux relatifs à leurs fonctions, notamment :

A établir, tous avant-projets utiles ;

tous devis, avec ou sans forfait d'entrepreneurs, permettant de fixer approximativement ou exactement le prix de l'ouvrage ;

tous plans d'ensemble et de détails nécessaires à la bonne exécution du projet ;

A assurer la direction et la surveillance des travaux ;

A établir et à épurer les comptes des entrepreneurs.

Les honoraires des Architectes seront de dix pour cent du montant des dépenses, comptés à la valeur du franc au jour de la signature des marchés d'entrepreneurs et payables à raison de :

Un tiers à titre de provision à la signature de la présente ;

Un tiers au commencement des travaux de terrassement ;

Un tiers à la terminaison des travaux.

Si les Architectes sont chargés de collaborer à l'achat du terrain, des honoraires spéciaux de un et demi pour cent leur seront versés le jour de la signature de l'acte d'achat du terrain.

à PARIS, le deux mars 1935

Le Propriétaire :

Les Architectes :

Albui S. Peyron

Le Cont...
J. Jeanneret

Le 16 Mars 1935 = 2000